



COMMUNIQUE

Paris, le 22 juillet 2026

Aide à l'installation : du retard à l'allumage !

L'administration a informé les acteurs de l'ASI de l'indisponibilité temporaire du service de dépôt des demandes d'Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP).

« Le dépôt des demandes est momentanément suspendu sur le site dédié aip-fonctionpublique.fr. Cette interruption est liée à la mise en œuvre, suite au changement de prestataire, d'un processus de sécurisation informatique indispensable, visant à garantir une protection optimale des données personnelles des agents.

Les délais habituels sont ainsi modifiés :

- *Dépôt dans un délai de 27 mois (au lieu de 24 mois habituellement) à compter de la date d'affectation dans la fonction publique de l'État ;*
- *Dépôt dans un délai de 15 mois (au lieu de 12 mois habituellement) à compter de la date de signature du contrat de location.*
- *Durant la période d'interruption, une plate-forme d'accès téléphonique et le service client restent toujours disponibles pour répondre aux questions au 09 70 25 10 16. »*

A FO, nous sommes évidemment très attentifs à la sécurité des données personnelles et professionnelles des agents. L'interruption temporaire de fonctionnement du site pour protéger ces dernières est une nécessité incontestable à la vue de toutes les intrusions récentes sur des sites gouvernementaux. Malgré tout, ce délai de plus de trois mois pour effectuer toutes les vérifications utiles nous paraît bien long.

La prolongation de trois mois des délais pour demander l'aide à l'installation des personnels est clairement une évidence pour compenser l'impossibilité d'accès à cette aide sociale interministérielle et il aurait été inconcevable de ne pas la mettre en place.

Toutefois, les représentants FO seront extrêmement vigilants à ce que tous les dossiers reçus soient traités et qu'une attention particulière soit portée à ceux déposés en limite de délai. Nous nous assurerons également que l'aide versée le soit bien avant la fin de gestion et sur le budget 2026.

En effet, compte tenu de la situation budgétaire contrainte et des attaques incessantes depuis 2 ans sur le budget de l'ASI, tout report de charge réduirait le budget 2027 d'autant.

L'AIP est une prestation essentielle pour les primo-accédants qui rencontrent souvent des difficultés financières lors de leur prise de poste. Elle peut participer également à l'attractivité de la Fonction publique.

FO continuera de défendre les prestations de l'ASI au service des agents.